



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 4, 13 août 2025

Les pesticides et biopesticides homologués en pépinières ornementales

Ce bulletin présente les fongicides, les insecticides et les acaricides homologués pour les cultures en pépinières en 2025. On y retrouve la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits et qui sont rencontrés en pépinières au Québec. Consultez votre agronome pour valider les interventions phytosanitaires à effectuer dans la production.

Rappel : Il ne sera plus permis de réaliser des mélanges en cuve de pesticides non affichés sur leur étiquette à partir du 20 décembre 2025. Consultez le document d'orientation de l'ARLA : [Étiquetage des mélanges en cuve](#).

Nouveaux produits

Les pesticides suivants ont été homologués ou ont obtenu de nouveaux usages en pépinières ornementales durant l'année 2024 ou au début de 2025 :

Insecticides

- **HARVANTA 50 SL et CYCLANILIPROLE 50 SL** (Cyclaniliprole) : Nouveaux produits homologués contre l'altise à tête rouge dans plusieurs plantes ornementales;

Nouvelles utilisations

Insecticides

- **ACELEPRYN** (Chlorantraniliprole) : Homologué contre la pyrale du buis dans les cultures de buis;
- **DETAGARD SC** (Deltaméthrine) : Réinscription sur l'étiquette, homologué contre la pyrale du buis dans les cultures de buis.

Produits retirés

L'homologation des produits suivants a pris fin en 2024 ou au début de 2025. Il n'est donc plus permis de les employer au Canada :

Fongicides

- **ALIETTE POUDRE MOUILLABLE** (Fosetyl-Al) – *ALIETTE WDG est encore homologué;*
- **BORA HC et BORA WP** (*Trichoderma harzianum* souche Rifai KRL-AG2);
- **CAPTAN 50-WP** (Captane);
- **MICORA** (Mandipropamide);
- **SIROCCO** (Bicarbonate de potassium).

Insecticides

- **DYNO-MITE** (Pyridabène) – *DYNO-MITE SC est encore homologué;*
- **MAKO** (Cyperméthrine).

Tableaux

Les tableaux suivants regroupent les pesticides homologués en pépinières ornementales en 2025. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits.

Télécharger le **Tableau 1** en format Excel : [Fongicides homologués en pépinières ornementales 2025](#).

Télécharger le **Tableau 2** en format Excel : [Insecticides et acaricides homologués en pépinières ornementales 2025](#).

Comment consulter ces tableaux?

Les tableaux présentent les fongicides ainsi que les insecticides et acaricides homologués dans les cultures de pépinières ornementales. Chacune des lignes des tableaux permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes énumèrent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette colonne ainsi que dans la colonne des ravageurs et agents pathogènes pour lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette colonne et sous la colonne des ravageurs et agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les indices de risque pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi en pulvérisation foliaire en pépinières. Plus ces indices sont élevés, plus le risque est grand.

Ennemis des cultures

Les cases correspondant aux ennemis ciblés par chaque produit contiennent un point coloré (vert ou rouge). Toutefois, certains ravageurs ou agents pathogènes nommés sur l'étiquette ont été ajoutés à la case « autres », à l'extrême droite du tableau, pour apporter des précisions. Les étiquettes des pesticides indiquent précisément les espèces des organismes visés.

Notes

Des chiffres (en exposant) ont été placés à divers endroits, là où plus de précision était requise. Ces chiffres réfèrent à des renseignements complémentaires se trouvant en bas de tableau. Portez-leur une attention particulière.

Biopesticides

 Les biopesticides ont été identifiés dans le tableau par un fond vert à la case « Nom commercial ».

Le présent bulletin d'information regroupe de l'information sur les produits phytosanitaires répondant à la définition de l'expression « biopesticide » employée par [SAgE pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au Canada, on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiocimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés, en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

Attention : L'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'aide à la décision qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles ainsi que sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) interdit de vendre ou d'appliquer en champ à des fins agricoles certaines semences enrobées d'insecticides ou certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une prescription agronomique. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCCFP](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). S'il y a divergence entre les étiquettes française et anglaise, contactez l'[Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Ce bulletin d'information a été mis à jour par Florence Carrier, agr., M. Sc. (IQDHO), Charles D'Amours, agr (IQDHO) et Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Pépinières ornementales ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Lise Bélanger (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.